



PROCES-VERBAL

Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Réunion du : Séance du 4 novembre 2020

Président : Marc-Antoine LUCA

Membres : Vincent BATTESTI ; Jean DOMINICI ; Marcel BERNACCHI ; Jean-Louis DOTTEL

Absent(s) : Néant

Assiste(nt) : Néant

Conformément à l'article 16 des statuts-types :

- La Commission procède à la vérification de la recevabilité de la candidature des membres de l'unique liste à l'élection du Comité Directeur de la Ligue Corse de Football, qui aura lieu le 21 novembre 2020.
La Commission déclare donc que les 19 membres de la liste présidée par M. Jean-René Moracchini satisfont à tous les critères pour être candidats et conclut à la recevabilité de l'ensemble de la liste.
- La Commission procède à la vérification de la recevabilité de la candidature des membres de l'unique liste à l'élection du représentant des clubs nationaux de la Ligue Corse de Football, qui aura lieu le 21 novembre 2020.
La Commission déclare donc que les 2 membres de la liste, M. Antoine EMMANUELLI et M. Antoine ROMBALDI satisfont à tous les critères pour être candidats et conclut à la recevabilité de l'ensemble de la liste.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance.